

 <p>Projet de réhabilitation, rénovation, extension et/ou construction d'établissement</p>
CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR QUE LE PROJET SOIT ÉLIGIBLE
<i>Respect a minima de 3 thématiques et d'un critère par thématique</i>
Thématique : Limiter la consommation de foncier
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Réhabilitation de l'existant <input type="checkbox"/> Construction en dent creuse ou dans une ancienne friche bâtie
Thématique : Limiter l'imperméabilisation des sols
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Désimperméabilisation des sols <input type="checkbox"/> Infiltration des eaux pluviales à la parcelle et déraccordement du réseau d'eau pluviale <input type="checkbox"/> Non concerné – l'implantation du projet ne comporte pas d'espaces extérieurs
Thématique : Économiser l'énergie
Obligatoire* : Éclairage en LEDS
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Si réhabilitation de l'existant : Réalisation du projet dans un bâtiment de performance énergétique de niveau Climaxion, sauf impossibilité technique <input type="checkbox"/> Si construction neuve : conforme à la réglementation thermique en vigueur (a minima RE 2020 ou conforme au guide méthodologique de la Région)
Thématique : Préserver la biodiversité, la ressource en eau et limiter les pollutions
Obligatoire : Préservation ou compensation des arbres en place
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Création d'espaces végétalisés en 3 strates <u>et</u> choix d'espèces indigènes, locales, peu gourmandes en eau, mellifères, non allergisantes <u>et</u> entretien selon les principes de la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics <input type="checkbox"/> Équipements économes en eau <input type="checkbox"/> Système de récupération des eaux de pluie ou recyclage
Thématique : Etudier l'approche thermique du projet
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Confort d'été (hors systèmes de climatisation) dans le bâtiment <input type="checkbox"/> Si espace extérieur : création d'îlots de fraîcheur ou ombrières (végétalisation en front de rue)
Thématique : Favoriser la mobilité durable
Critère(s) :
<input type="checkbox"/> Aire de stationnement pour les vélos, trottinettes <input type="checkbox"/> Parking équipé de bornes de rechargement pour véhicules hybrides ou électriques

**obligatoire sauf contraintes techniques dûment justifiées*